



Vous accompagner au mieux dans votre projet de vie.

Dans sa mission de solidarité aux personnes, le Département accompagne la population dans les moments de rupture, de tension ou d'accident de la vie. Enfants et adultes en situation de handicap, séniors en perte d'autonomie ou dépendants, proches aidants et bénévoles, associations et institutions qui les accompagnent, chacun bénéficie de l'attention et du soutien du Département pour garantir le maximum d'autonomie.

Au plus près des besoins et dans chaque bassin de vie, le Département déploie ses services des solidarités et vous permet d'être accueilli au sein des 8 sites de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Vous pouvez aussi désormais compter sur le site coordonnateur de la MDA installé à ALCO2 à Montpellier qui veille à la cohérence de l'action sociale départementale et facilite vos démarches.

Des agents départementaux à votre écoute, de la bienveillance et des solutions adaptées, c'est le gage d'un service public de qualité et d'une solidarité qui rayonne au bénéfice de tous.

Kléber MESQUIDA,
Président du Département de l'Hérault

COLLÈGES



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

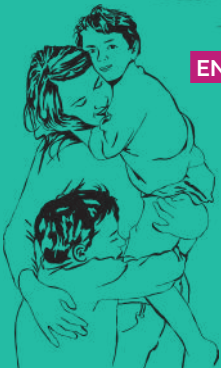


AUTONOMIE



LOISIRS

ENFANCE



VIE QUOTIDIENNE



INSERTION EMPLOI



Guide seniors et guide handicap

disponibles sur demande au 06 67 67 69 30 et sur mda.herault.fr



Direction de la communication du Département de l'Hérault - Janvier 2024



Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4



La Maison Départementale de l'Autonomie

SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN, ÉCOLOGIE EN ACTIONS mda.herault.fr

La Maison Départementale de l'Autonomie plus proche, pour un meilleur service

Accueillir, informer, orienter

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) est le service privilégié pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes), les personnes âgées dépendantes, leurs aidants et leurs familles.

Son objectif est simple et essentiel : faciliter le quotidien quel que soit le lieu de vie.

Grâce à ces 8 points d'accueil répartis sur tout l'Hérault, la Maison Départementale de l'Autonomie vous accueille près de chez vous. Nos services sont à votre écoute et vous renseignent sur vos droits, vos démarches, vos demandes en cours auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Hérault) ou des services du Département.

- Ils vous assistent pour constituer vos dossiers de demande de prestations.
- Ils vous présentent les dispositifs d'accueil et les prises en charge adaptés à votre situation.
- Ils vous orientent vers des organismes situés dans votre commune, votre canton ou ailleurs.
- Ils instruisent vos demandes pour accéder à vos droits.
- Ils évaluent vos besoins en tenant compte de votre projet de vie pour y associer l'aide nécessaire.

Une prestation adaptée

Pour les enfants en situation de handicap

- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Parcours de scolarisation
- Orientation en établissements et services médico-sociaux
- Carte Mobilité Inclusion (CMI)
- Transport scolaire adapté

Pour les adultes en situation de handicap

- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Orientation professionnelle
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Orientation en établissements et services médico-sociaux
- Aide sociale à domicile ou en hébergement
- Carte Mobilité Inclusion (CMI)

Pour les seniors dépendants

- Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA)
- Aide sociale à domicile ou en hébergement
- Carte Mobilité Inclusion (CMI)

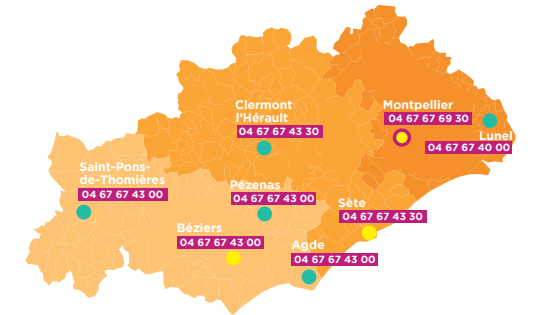
Infos allocations et aides

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) et l'aide sociale à domicile ou en hébergement sont versées par le Département.

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) sont versées par les organismes de prestations familiales (CAF, MSA,...).

Près de chez vous

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et ses Services Départementaux de l'Autonomie (SDA) vous accueillent à Montpellier, Béziers, Lunel, Clermont-l'Hérault, Sète, Agde, Pézenas, Saint-Pons-de-Thomières.



Siège et accueil central :

• Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Jeudi de 8h30 à 12h30

MONTPELLIER

1350, rue d'Alco BP7353
34086 Montpellier cedex 4
04 67 67 69 30

Les points d'accueil :

• Service départemental de l'autonomie Est (SDA Est)

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

MONTPELLIER

1350, rue d'Alco BP7370
34086 Montpellier cedex 4
04 67 67 40 00

Antenne de LUNEL

Bâtiment le Millénium 2,
390, avenue des Abrivados - 04 67 67 40 00

• Service départemental de l'autonomie centre (SDA Centre)

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

SÈTE : 427, bd de Verdun - 04 67 67 43 30

Antenne de CLERMONT-L'HÉRAULT
Place Jean Jaurès - 04 67 67 43 30

• Service départemental de l'autonomie Ouest (SDA Ouest)

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

BÉZIERS

Maison de la Solidarité Éliane Bauduin
2, avenue Albert 1er - 04 67 67 43 00

Antenne d'AGDE

27, rue Denfert-Rochereau
04 67 67 43 00

Antenne de PÉZENAS

Espace Laser, avenue Vidal de la Blache
04 67 67 43 00

Antenne de SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

Route d'Artenac - 04 67 67 43 00



Où retirer le formulaire ?

- Auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), ou de votre Service départemental de l'autonomie (SDA) et de leurs antennes.
- Auprès des Maisons et Services départementaux des Solidarités (MDS et SDS).
- Auprès de votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou de votre mairie.
- Les formulaires MDPH (handicap) ainsi que pour les seniors sont téléchargeables sur le site internet de la MDA : mda.herault.fr > Boîte à outils > Nos guides et listes pratiques : <https://mda.herault.fr/1402-nos-guides-pratiques.htm>